



Bulletin d'inscription

Le nombre de places étant limité,
merci de retourner ce bulletin
avec le règlement
avant le 13 novembre 2009
à SARA
1a place des Orphelins
67000 Strasbourg

Journée organisée en partenariat avec
le Conseil Général du Haut-Rhin
et
le Crédit Mutuel



Membres du réseau SARA

ADEQUATION
Alsace Active
Ariéna
Association pour le Développement Social Urbain
CLAPEST
Fédération des Centres Sociaux 67
Fédération des MJC 67
Force Jeune : CDMIJ-ANIM68
Institut du droit local alsacien-mosellan
Maison des associations de Strasbourg
OGACA
URA Ligue de l'enseignement
URBA
URSIEA

De nombreuses associations sont à la recherche de conseils pouvant les aider tant dans la réalisation de leurs projets que dans leur gestion. Des structures sont à même de répondre aux interrogations des dirigeants associatifs. Pour permettre une prise en charge de ces demandes, quinze de ces organismes se sont constitués en un réseau, intitulé SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace).

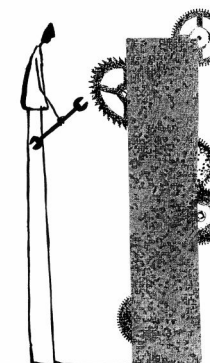


réseau des structures de Soutien
aux Associations en Région Alsace

1 a place des Orphelins
67000 Strasbourg
téléphone 03 88 23 26 38

mél : infos@reseau-sara.org
site : www.reseau-sara.org

Associations
Journée d'information collective



La fonction de président(e) d'association

Samedi 28 novembre 2009
De 9h30 à 16h30

Lieu : Anciens locaux du
Conseil Général du Haut-Rhin
11 avenue de la République
68000 COLMAR

La fonction de président(e) d'association

La vie associative s'illustre par sa grande diversité. La présidence d'une association sans salarié, celle d'une association employant plusieurs centaines de personnes n'entraîne pas la même responsabilité, la même implication.

Dans ces conditions, il n'est ni simple ni utile de vouloir définir une sorte de portrait type du président et des fonctions qu'il assure. En revanche, il est essentiel de **connaître les droits et devoirs attachés à la fonction de président(e)**. Des principes de base s'appliquent, en effet, quels que soient la taille et l'objet de l'association.

**Quel est le rôle du président d'une association ?
Quelles sont ses responsabilités ?
Quelle peut être sa rémunération ?
Quelles fonctions assure le ou la président(e) ?
Quelles sont ses relations avec les bénévoles ?
Quelles sont ses relations avec les salariés ?**

Autant de questions qui trouveront des réponses lors de cette journée d'information pratique.



A l'initiative du réseau SARA, cette **journée d'information collective** a pour objectif de répondre aux questions que se posent les dirigeants associatifs sur les droits et les devoirs qu'implique la fonction de président.

Animation de la journée par Bernard Feldmann, Adéquation, Vice-Président de SARA

9h30 Accueil des participants

9h45 Introduction

Introduction et animation de la journée

Bernard Feldmann, Adéquation, Vice-Président de SARA

10h

Statut juridique et responsabilité

Droits et devoirs du ou de la président(e) d'association

Dominique Dagorne, IDL (Institut du droit local alsacien-mosellan)

10h45

Rémunération et avantages en nature

Quelle rémunération et quels avantages en nature pour la fonction qu'exerce le ou la président(e) d'association ?

Bernard Feldmann, Adéquation

11h30

Rôle et missions

Comment le ou la président(e) d'association peut-il (elle) s'entourer, animer, communiquer ?

Sandra Guilmin, CLAPEST

12h Echanges avec la salle

12h30 Buffet

13h45 – 16h

ATELIERS THEMATIQUES

◆ Atelier 1 : Relation avec les salariés

Animateur, spécialiste : Bernard Feldmann, Adéquation

Rapporteur : Danièle Germann, Force Jeune - CDMIJ

◆ Atelier 2 : Relation avec les bénévoles

Animateur, spécialiste : Sandra Guilmin, CLAPEST

Rapporteur : Anouk Brocard, SARA

◆ Atelier 3 :

Valorisation, reconnaissance de la fonction de président

Spécialistes :

Michel de Abreu, Conseiller VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Evelyne Marchal, France Bénévolat 67 (Passeport Bénévole)

Animateur, rapporteur : David Gangloff, Force Jeune – ANIM68

16h

Restitution des ateliers, échanges et conclusion

16h30 Clôture de la journée

Tarif

30 € par personne

Ce tarif comprend les interventions, le repas et un dossier pratique.

Samedi 28 novembre 2009
à Colmar

Bulletin d'inscription

Association / Organisme

.....

Adresse

.....

Téléphone / télécopie

.....

E-mail

.....

NOM Prénom	Choix de l'atelier (à entourer)		
	1	2	3
	1	2	3
	1	2	3

Total

..... personnes inscrites X 30 €

= €

Règlement par chèque à l'ordre de l'association SARA